

HABILITATION À DIRIGER LES RECHERCHES

NOM DU CANDIDAT : **Frédéric DAVANSANT** (Maître de Conférences, Histoire du droit et des Institutions)

JURY :

RAPPORTEURS

Matt PERRY (Professor of Labour History, Newcastle University)

Franck WASERMAN (Professeur, ULCO, Droit public)

Laurent REVERSO (Professeur, Histoire du droit et des Institutions, Université de Toulon)

MEMBRES

Louis de CARBONNIÈRES (Professeur, Histoire du droit et des Institutions Univ. de Lille) - Garant

Catherine MINET (Professeure, ULCO, Droit privé et Sc. Criminelles)

Sébastien LE GAL (Professeur, Histoire du droit et des Institutions, Université Grenoble-Alpes)

RÉSUMÉ :

Le mémoire soutenu en vue de l'obtention de l'HDR analyse les mutineries de la mer Noire de 1919 comme un moment privilégié pour observer la rencontre entre discipline navale, justice militaire et transformations de la société française au sortir de la Grande Guerre. À rebours d'une historiographie longtemps dominée par les récits militants ou par une lecture privilégiant une explication tirée de la fatigue et de la démoralisation des marins, cette étude replace ces événements dans le temps long des révoltes maritimes françaises et de la critique de la justice militaire. Les mutineries qui ont éclaté en deux vagues distinctes entre avril et octobre 1919, en mer Noire, en Méditerranée et dans plusieurs ports français, sont des formes de grève sous l'uniforme et non des insurrections armées : arrêt du travail, désignation de délégués, négociation avec les officiers, attention portée à la préservation des navires. Leur déclenchement tient à l'illégalité perçue de l'intervention contre la Russie soviétique, aux retards de démobilisation, aux rares permissions et à des conditions de vie éprouvantes.

L'étude repose sur la consultation conjointe des sources archivistiques (dossiers des conseils de guerre de la Marine, Service Historique de la Défense...) et des publications de la doctrine juridique consacrées à la justice militaire sous la Troisième République. L'examen des mutineries de la mer Noire sous l'angle du droit met en lumière une justice militaire tiraillée entre l'idée traditionnelle de discipline et le concept, plus récent, du légalisme républicain. À cet égard, après l'affaire Dreyfus et l'épisode des mutineries de l'Armée du printemps 1917, la grande crise d'indiscipline de la Marine de l'année 1919 apparaît comme un troisième jalon dans le processus ayant abouti à la transformation de la justice militaire française au XX^e siècle.

DATE DE SOUTENANCE : 9 décembre 2025

LIEU : Centre de gestion Universitaire de Boulogne-sur-Mer,
21 rue Saint-Louis, 62200 BOULOGNE-SUR-MER

: